



Visite de Quartier : Le Fouquet, le 04 mai 2023

Etaient présents :

Elus :

M. Loïc GACHON, Maire de Vitrolles, Mme Lalia ATTAF, Adjointe au Maire, M. Daniel AMAR, Adjoint au Maire, et Mme Marie-Claude MICHEL, Conseillère municipale.

Services :

M. Ali MALEK, Directeur Entretien, Exploitation, M. Didier SIMAH, Directeur Voirie, réseaux, Circulation, M. Patrick LAFON, Responsable pôle Propreté Urbaine, M. Jean-Luc BAEZA, Responsable service Stratégie Territoriale et actions CLSPD et M. Jérémy MARTINEZ, Chargé de proximité au Cabinet du Maire.

Mme Christiane EYDOUX, membre du Conseil Syndical, représentant Mme Magali MUDRY, Présidente.

Des riverains

Début : 18h00.

Sujets abordés :

Espaces Verts :

- Reprise du parc avec les jeux d'enfants : beaucoup de cailloux, bordures endommagées.

Réponse : Le service des espaces verts va reprendre le sol afin qu'il soit plus net. Les morceaux de bitumes vont être enlevés et les bancs déplacés.

- Que sait-on à propos du pin qui est tombé ?

Réponse : A ce jour, nous n'avons pas d'explication sur les raisons de la chute de ce pin. Par mesure de sécurité, tous les arbres ont été inspectés et les peupliers se sont révélés être malade, ils ont été enlevés et vont être remplacés.

- Est-il envisageable d'installer un composteur collectif

Réponse : La demande doit être faite à la Métropole, compétente sur le sujet. La ville peut appuyer cette démarche, qui demande de répondre à quelques questions au préalable. Où l'implanter ? Va-t-il fonctionner ? Qui va l'utiliser ?

Voirie, circulation :

- Eclairage public : Quelles sont les dispositions que la Ville compte prendre par rapport aux économies d'énergie ?

Réponse : Dans un contexte de sobriété énergétique, sur les axes routiers, l'éclairage sera réduit et à l'intérieur des quartiers, l'éclairage sera éteint de 23h à 5h.

Les secteurs pourvus d'éclairage LED vont voir l'intensité d'éclairage diminuer

Propreté :

- Présence de dépôts sauvages.

Réponse : Le service propreté est pleinement mobilisé sur la question. Il est très important de signaler les dépôts sauvages afin qu'ils soient connus et que leur enlèvement soit programmé.

Les signalements sont possibles par téléphone : Allo Mairie : 0800 00 20 20, sur le site de la Ville : www.vitrolles13.fr ou sur l'application mobile : Vitrolles.

- Déjections canines.

Réponse : Un arrêté a été pris afin de sanctionner les propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les déjections. C'est le même arrêté qui permet de sanctionner les personnes responsables des dépôts sauvages.

Autres sujets :

- Demande de passage de la Police Municipale. Suspicion de trafics de stupéfiants.

Réponse : Le signalement est très important à ce sujet, même a posteriori. La Police Municipale patrouille dans le secteur, les signalements permettent aux équipes d'adapter les patrouilles et d'être présentes aux moments les plus propices.

S'il y a une suspicion de trafic de stupéfiants, la Police Nationale met en place des patrouilles en civil. En cas d'enquête, la Mairie n'en est pas informée avant résolution de l'éventuelle affaire.

Fin de la visite de quartier : 19h00.